

RÈGLEMENT

Ingwiller night trail 10 octobre 2026



Article 1 : Présentation et Organisation

L'Ingwiller night trail est organisé par l'association Run'Ing avec le soutien de la Ville d'Ingwiller, de l'Omscali et de nos sponsors.

Il aura lieu le **samedi 10 octobre 2026** avec départ et arrivée au stade d'Ingwiller.

Des parkings se trouvent en proximité du site et sont mis à disposition des coureurs et accompagnateurs.

Nous encourageons à effectuer vos déplacements à vélo, en covoiturage ou encore en train.

Format de course proposé :

– **Course de 15 km – 400 D+**

Le parcours est tracé à plus de 90% sur les sentiers et chemins du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Article 2 : Inscriptions

Inscriptions sur Chronopulse.fr selon les conditions du site.

L'inscription au trail implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Inscriptions **du 10 juillet au 8 octobre 2026** dans la limite des places disponibles (nombre de dossards limité).

La course est ouverte aux non licencié(e)s ainsi qu'aux licencié(e)s F.F.A.

Pas d'inscription sur place si le nombre de dossards disponibles est épuisé .

L'inscription est nominative, ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement.

Documents obligatoires : votre licence FFA ou PPS (lien à mettre) en cours de validité le jour de la course et questionnaire de santé ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Le transfert de dossard est autorisé à une seule reprise.

Âges requis :

né(e)s en 2008 et avant

Article 3 : Dossards

Les dossards pourront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité et du document médical adéquat si non fourni lors de l'inscription, le jour de la course et jusqu'à 15 minutes avant le départ, dans le gymnase d'INGWILLER.

Tout coureur participant à l'épreuve chronométrée devra porter le dossard officiel de façon visible, sous peine de disqualification.

Article 4 : Épreuves

Le départ et l'arrivée de la course aura lieu au stade d'INGWILLER.

15 km

400 D+

Départ à 19h00 au stade

Tarif : 20 Euros

Inscription sur place (si disponibilité de dossards) : 25 Euros

Consultez la page web :

Article 5 : Environnement

Les parcours du trail, empruntent essentiellement des chemins et des sentiers balisés. Des cailloux, rochers, racines sont présents sur tous les tracés, chaque participant appréciera la difficulté du tracé et adaptera son allure. Il va de soi que tout un chacun aura à cœur d'apprécier la beauté de la forêt et de la nature qui seront traversées. Respectons-les.

L'abandon de déchets en dehors des zones de ravitaillement est interdit. Ils devront obligatoirement rester sur la zone de ravitaillement et être déposés dans les poubelles prévues à cet effet, ou gardés sur soi jusqu'à la fin de la course. Les coureurs surpris à jeter des déchets dans la nature seront disqualifiés. Partageons les chemins et sentiers empruntés avec d'éventuels randonneurs pour votre et leur sécurité.

Article 6 : Annulation de l'épreuve / Remboursement

Si la sécurité ou d'autres circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter une épreuve sans que cela ne puisse donner lieu au versement d'indemnités par l'organisation.

En cas d'annulation pour des raisons de force majeure (conditions climatiques, état d'urgence, avis préfectoral...), les droits d'inscriptions seront remboursés (hors frais de gestion). À l'exception de ces cas de force majeure, toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 7 : Parcours / Balisage / Kilométrage / Chronométrage

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Sur certains passages la sécurité et le guidage seront assurés par des signaleurs. Les coureurs devront obligatoirement suivre leurs instructions.

Le balisage est assuré par des panneaux, des fanions ou de la rubalise biodégradable. Il pourra aussi être indiqué par du marquage au sol (sciure, peinture fugitive à la bombe).

Tout au long de la course, les participants veilleront à respecter l'environnement, à rester sur le tracé du parcours et à ne pas générer de nuisances sonores.

Le kilométrage ne sera pas indiqué.

Des points de contrôle seront assurés par les bénévoles

Le chronométrage sera assuré par Chronopulse.

Article 8 : Matériel / Ravitaillement

Matériel obligatoire pour la course :

- **Téléphone chargé avec le numéro de l'organisation (06.18.69.99.24)**

- Gobelet personnel
- Lampe frontale chargée avec piles de rechange
- Couverture de survie
- Sifflet
- Réserve d'eau (minimum 0,5L) et alimentation solide

Chaque concurrent appréciera les conditions météo et s'équipera en conséquence en portant sur lui des vêtements adaptés. Chaussures de trail obligatoires. **Les bâtons ne sont pas autorisés.**

Des contrôles du matériel seront effectués

Un point de ravitaillement (au lavoir de Sparsbach) proposera alimentation solide et liquide. Chaque coureur devra se munir de son propre gobelet sur la course. Aucun gobelet ne sera fourni. Un autre point de ravitaillement sera situé à l'arrivée de la course.

Les coureurs surpris à jeter des déchets dans la nature seront disqualifiés.

Il en ira de même pour tout concurrent qui se fera ravitailler en dehors des points de ravitaillement définis.

Article 9 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu dès l'arrivée du podium féminin et masculin du classement scratch.

La présence des lauréats est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis à l'organisation.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch seront récompensés. Les premiers hommes et premières femmes des catégories ci-dessous (hors lauréats du classement scratch) seront également récompensés.

CATÉGORIES :

Juniors F/H : 2008/2009

Espoirs F/H : 2005/2007

Seniors F/H : 1993 à 2004

M0 – M1 F/H : 1983 à 1992

M2 – M3 F/H : 1973 à 1982

M4 – M5 F/H : 1963 à 1972

M6 – M7 F/H : 1953 à 1962

M8 – M9 – M10 F/H : 1952 et avant.

Article 10 : Assurance/ Responsabilités / Sécurité

Les concurrents sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Un médecin ainsi que des équipes de Sauveteurs Secouristes assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toutes les épreuves.

Pour tout incident, le responsable sécurité devra être prévenu au **06.86.86.59.60.**

Sur les parties des parcours empruntant la voie publique chaque participant devra se conformer au code de la route en vigueur et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Article 11 : Barrière horaire / Abandon

Pas de barrière horaire pour les courses. Un serre-file accompagnera le dernier coureur.

En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à le rapatrier jusqu'à l'arrivée à partir d'un point de ravitaillement ou passage de route. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement ou le passage de route le plus proche. En cas d'abandon, tout coureur devra obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation ou par téléphone auprès du responsable de course au **06.18.69.99.24**, afin de lui rendre son dossard. Il devra également, et notamment, en cas de chute ou autres incidents prévenir ce même responsable ou le responsable sécurité au **06.86.86.59.60**.

Article 12 : Droit d'image

L'inscription inclut la cession de vos droits à l'image pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du trail pour toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. Les éventuels commentaires ou légendes ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée. Chaque personne voulant garder l'anonymat sera tenue de prévenir l'organisation.